



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/ACP/20/0045
Dossier suivi par : Service autorisations – OJE
Tél. : 24 55 6 -920 (8:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Esch-sur-Alzette, le - 6 JUIL. 2020

Accord de principe EAU/ACP/20/0045

Objet PAP "Gaaschtbiert Part 1A" à Strassen

Maître d'Ouvrage Stugalux Promotion

Bureau d'études TR-Engineering S.A.

Plans annexés

- Mémoire explicatif et calculs hydrauliques du mai 2020
- Extrait de la carte topographique
- Extrait du plan cadastral
- Extrait de la partie graphique du PAG de la commune de Strassen
- Plan d'aménagement général - Partie graphique
- Plan n° 1 : Partie graphique
- Plan n° HYD_AUT_SIT-001 : Plan de situation

Le présent accord de principe ne vaut pas autorisation au titre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. L'accord de principe se base sur les plans annexés.

Remarque Néant

Jean-Paul Lickes
Directeur